

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS1397

présenté par  
Mme Carrey-Conte et Mme Coutelle

-----

### ARTICLE 44

À l'alinéa 6, substituer au mots :

« décret »

les mots :

« un décret qui détermine également les conditions dans lesquelles est assurée la parité dans les commission des usagers. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer les conditions du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la composition des instances des usagers.